Nations Unies S/2004/784



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1er octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 28 septembre 2004 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-53571 (F) 061004 061004
0453571

Annexe

Lettre datée du 28 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel concernant les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en août 2004 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir porter à l'attention du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la SFOR

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 31 août 2004.

2. Au 31 août 2004, l'effectif total de la SFOR était de 8 131 soldats, dont 389 provenaient de pays non membres de l'OTAN. De plus, six soldats de la SFOR étaient stationnés en Croatie.

3. Le 27 août 2004, le général de brigade Gerhard Stelz (armée allemande) a remis le commandement de la Force multinationale (Sud-Eest) au général de brigade Jean-Michel Chéreau (armée française). Le 1er septembre 2004, le commandement de la Force multinationale (Nord-Ouest) a été transféré du général de brigade Stuart Beare (armée canadienne) au général de brigade Mark Dodson (armée britannique).

4. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne l'état des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

5. Durant la période considérée, la situation est resté stable en Bosnie-Herzégovine et aucun incident grave n'est à signaler.

6. Aucun acte de violence notable dirigé contre le personnel de la SFOR n'a eu lieu durant la période considérée.

7. La SFOR a continué de mener ses activités de collecte et de destruction d'armes et ses opérations-cadres.

8. Le décompte des armes rendues ou récupérées durant la période considérée et dans le cadre de l'opération HARVEST est le suivant : 712 armes légères (fusils, pistolets et revolvers); 149 065 munitions de moins de 20 mm; 340 munitions de 20 à 76 mm; 16 munitions de plus de 76 mm; 1 482 grenades à main; 210 mines; 142,8 kg d'explosifs; 4 484,5 pièces diverses (mortiers et munitions, grenades à fusil, engins artisanaux, roquettes, etc.).

9. Afin d'aider à réduire les quantités de munitions inutilisables ou périmées des forces armées des entités et les quantités de munitions en Bosnie-Herzégovine, la SFOR a poursuivi l'opération ARMADILLO II. Au 31 août 2004, 2 674 tonnes de munitions de l'armée de la Republika Srpska (VRS) avaient été détruites.

10. Le 31 juillet 2004, la SFOR a appréhendé à Brcko Mile Pejcic, garde du corps de Radovan Karadzic durant la guerre, au motif qu'il avait mené des activités contraires à l'Accord de Dayton. M. Pejcic a été transféré en lieu sûr pour la poursuite de son interrogatoire. Son domicile a été perquisitionné pour rechercher des preuves d'activités illégales contre la sécurité en Bosnie. Par la suite, une équipe d'enquête DOCEX de la SFOR a procédé à une inspection des bureaux de la police spéciale du Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska, à Bijeljina. M. Pejcic avait été policier dans cette localité après la guerre de 1992-1995. Le Haut Représentant Lord Ashdown avait inscrit son nom la liste noire en juin 2004 ainsi que celui de 58 autres Serbes de Bosnie, en raison de l'appui fourni à M. Karadzic.

11. Le 31 août 2004, la SFOR a détenu Milovan Cicko Bjelica et Veljko Borovina à Sokolac, au motif d'activités contraires à l'Accord de Dayton et d'appui présumé à

Radovan Karadzic. L'opération s'est déroulée sans incident. C'est la deuxième fois cette année que M. Bjelica a été détenu par la SFOR. Le 14 mai 2004, l'ancien maire de Pale a été détenu à Sokolac et a été relâché le 14 juin 2004. Il a fait également l'objet d'une autre enquête, en mars 2003, avec Momcilo Mandic, et Lord Ashdown a gelé ses comptes bancaires en raison de son appui à M. Karadzic. Il a également inscrit sur la liste noire de l'Union européenne le nom de M. Bjelica en juillet 2003.

12. Le 28 août 2004, des unités de l'armée de la Républika Srpska (VRS) et de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (VF) collaborant avec la SFOR ont mené un exercice commun d'évacuation sanitaire près de Nevesinje, et la coopération mise en œuvre à chaque niveau entre les unités des forces armées de la Bosnie-Herzégovine et celles de la SFOR a été excellente.

Respect des accords par les parties

13. Durant la période considérée, les forces armées des entités ont procédé à des activités normales d'entraînement, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

14. Durant cette période, 211 opérations et activités d'entraînement (125 pour la VRS et 86 pour la VF) ainsi que 212 mouvements (125 pour la VRS et 87 pour la VF) ont été effectués.

15. En août 2004, 44 inspections de dépôts d'armes et de munitions ont été réalisées (20 pour la VRS et 24 pour la VF).

16. Le Bureau des affaires militaires conjointes de la SFOR a pris une nouvelle initiative pour la mise en œuvre des conseils et de l'assistance dans le but d'aider les forces armées de Bosnie-Herzégovine à appliquer les nouvelles structures et les réformes pour accroître l'efficacité et se conformer aux normes de l'OTAN. La première phase se déroulera du 25 septembre au 23 novembre 2004 et comprendra des visites à l'échelon supérieur du commandement conjoint de la VF, à l'état-major de la VRS et au commandement des brigades, des forces aériennes, de la logistique et de l'instruction des deux armées.

Élections municipales d'octobre

17. Le 3 août 2004, la Commission électorale bosniaque a annoncé le début officiel de la campagne électorale pour le scrutin municipal du 2 octobre. Au total, 68 partis politiques participeront aux élections, ainsi que 146 candidats indépendants, 18 coalitions et 6 listes de candidats indépendants.

Conclusion

18. Le mois d'août 2004 a été calme, comme pendant toute la durée de l'été. La présence de la SFOR continue à faire sentir son effet de dissuasion et de sécurisation, ce qui est de bon augure pour le transfert à l'Union européenne, dans le courant de l'année, de l'opération de soutien à la paix en Bosnie-Herzégovine.